

Le 19 mai 2017

« Par courrier et par SDE »

M. Pierre Méthé

Secrétaire intérim pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-4003-2017

Gazifère inc. - Demande relative à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, à l'approbation du plan d'approvisionnement et à la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018

Monsieur Méthé,

Le GRAME répond par la présente aux commentaires de Gazifère formulés dans sa correspondance du 16 mai 2017¹ et portant sur les enjeux devant être traités en phase 1 du dossier cité en objet.

Bien qu'il suggère un élargissement de l'offre pour le secteur commercial aux paragraphes 22 et 23 de sa demande d'intervention², le GRAME est d'avis, à l'instar de Gazifère, qu'il est préférable d'attendre la fin des projets pilotes avant d'effectuer l'analyse approfondie de ces programmes. Toutefois, l'intéressé soumet, dans le cadre du suivi des programmes commerciaux approuvés par la décision D-2016-014, qu'il est opportun de prévoir dès maintenant la promotion de programmes en efficacité énergétique, particulièrement dans le marché commercial, considérant l'opportunité de communiquer de l'information supplémentaire via son offre commerciale.

Bien que le GRAME fasse référence aux pratiques offertes par le distributeur Gaz Métro, il ne s'agit pas de transposer ces pratiques à Gazifère sans égard aux particularités de son marché et de sa clientèle, mais bien de les adapter à son contexte propre.

¹ B-0112

² C-GRAME-0002

En ce qui concerne le secteur résidentiel, aux paragraphes 20 et 21 de sa demande d'intervention³, le GRAME constate l'absence de programmes en efficacité énergétique pour la clientèle résidentielle, sauf pour les MFR, et énonce son intention de questionner Gazifère sur l'opportunité d'offrir un programme visant des équipements performants en efficacité énergétique auprès de sa clientèle résidentielle, compte tenu de l'opportunité qui se présente grâce aux programmes commerciaux.

L'objectif du GRAME est de soumettre à Gazifère qu'une telle ouverture, si elle était prévue dès maintenant pour le secteur commercial, pourrait favoriser l'atteinte d'objectifs supérieurs en efficacité énergétique. Ces recommandations découlent de constats des résultats présentés en phase 1 du présent dossier, et sont formulés en suivi des nouveaux programmes commerciaux approuvés à titre de projet pilote aux termes de la décision D-2016-014, mais pourraient également être présentés en phase 2 du présent dossier.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, monsieur Méthé, l'expression de mes salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Louise Tremblay, par courriel (pour Gazifère inc.)

³ C-GRAME-0002